

FACE Paris est éligible à la taxe d'apprentissage



#osons
L'APPRENTISSAGE
ET L'ALTERNANCE !
LES ENTREPRISES
ET LES ÉCOLES
OUVRENT
LEURS PORTES
En Île-de-France
18-23
MARS 2019
2^E ÉDITION !

Soutenez nos actions en 2019 !

Depuis décembre 2013, la Fondation Agir Contre l'Exclusion est éligible au versement de la part « hors-quotas » de la taxe d'apprentissage au titre de la promotion de la formation technologique et professionnelle initiale et des métiers.

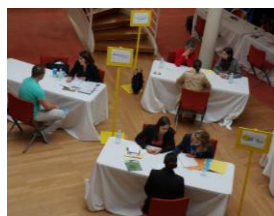




4 actions financées par la taxe d'apprentissage

Mixité des métiers et alternance

- L'objectif : faire de l'alternance un levier pour favoriser la mixité des équipes dans votre entreprise
- Pourquoi : sur 450 métiers répertoriés, 80% des femmes se retrouvent seulement dans 20 métiers.
- Comment : nous partons de vos besoins en alternance pour sensibiliser les jeunes à vos métiers grâce à des visites d'entreprises et des témoignages de professionnel-le-s.



#Osons l'apprentissage et l'alternance

- L'objectif : Pendant une semaine les entreprises vont organiser des journées portes-ouvertes pour présenter leurs activités et faire découvrir leurs métiers.
- Pourquoi : après un cursus d'apprentissage : le taux de chômage des apprentis reste 9 x inférieur à celui des étudiant.e.s en formation initiale. Pourtant, depuis 10 ans, le nombre d'apprentis dans le secondaire a diminué de 20 %.
- Comment : Promouvoir la formation via l'apprentissage et l'alternance en organisant au moins un événement (témoignages, visites de site, etc.). Inscrire cet événement dans la durée en s'appuyant sur d'autres actions comme le Parcours Emploi Mobilité Sport (PEMS) développé jusqu'aux JO 2024.



Quelques chiffres 2018

- ✓ 1400 inscrit.e.s aux 150 programmes d'OSONS l'Apprentissage et l'Alternance avec 26 entreprises et 20 CFA.
- ✓ Plus de 150 jeunes accompagné.e.s dans leur recherche de stage
- ✓ 10 femmes formées au métier de technicienne gazière via une POE (Préparation Opérationnelle à l'Emploi) dans le but de favoriser la mixité des métiers



HandiCAP' ENTREPRISE

- L'objectif : permettre à des jeunes en situation de handicap de trouver un stage en entreprise de la 3^{ème} au BAC +2.
- Pourquoi : le handicap est le 3^{ème} critère de discrimination le plus important selon le baromètre de l'OIT.
- Comment : Nous souhaitons développer des ateliers collectifs pour:
 - ✓ Aider les jeunes dans la définition d'un projet professionnel viable sur le marché de l'emploi,
 - ✓ Valoriser leurs compétences et qualités dans un CV et une lettre de motivation,
 - ✓ Réaliser des simulations d'entretien,
 - ✓ Accompagner les entreprises et leurs collaborateurs à l'accueil de jeunes en situation de Handicap.

Stage de 3^{ème}

- L'objectif : favoriser la découverte des métiers et élargir l'orientation professionnelle des élèves en troisième.

Pourquoi : faire découvrir le monde de l'entreprise et ses métiers. Sensibiliser les élèves aux métiers porteurs d'emploi.

Comment : nous les accompagnons depuis la rédaction du CV jusqu'à la recherche de leur stage d'une durée d'une semaine.

LES BENEFICES POUR L'ENTREPRISE

- ✓ Renforcer sa politique RSE et son ancrage territorial
- ✓ Promouvoir son activité et ses métiers
- ✓ Encourager la mixité des métiers
- ✓ Valoriser ses collaborateurs
- ✓ Développer sa marque employeur

LES BENEFICES POUR LES JEUNES

- ✓ Découvrir des secteurs d'activité et des métiers
- ✓ Rencontrer des professionnels
- ✓ Comprendre le fonctionnement d'une entreprise
- ✓ Avoir une première expérience professionnelle
- ✓ Être accompagné-e dans sa recherche d'emploi

Comment verser la taxe d'apprentissage

1. CHOISISSEZ VOTRE BENEFICIAIRE

Les versements se réalisent par l'intermédiaire de votre organisme Collecteur au plus tard le **28 février 2019**.

2. PRECISEZ L'AFFECTATION DE VOTRE VERSEMENT

Veillez à bien compléter les mentions suivantes car seule notre adresse nous différencie de la Fondation FACE et des autres clubs :

FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION – FACE (nom sous lequel FACE Paris apparaît sur le site de la préfecture IDF – liste des établissements admis à titre dérogatoire)

9 rue des Cascades 75020 Paris

SIRET : 49241040200027

3. TRANSMETTEZ A VOTRE COLLECTEUR VOTRE BORDEREAU DE VERSEMENT AVANT LE 28 FEVRIER 2019

4. INFORMEZ-NOUS DE VOTRE SOUTIEN

En nous précisant le montant affecté ainsi que le nom de votre organisme collecteur par mail.

LE CLUB FACE PARIS

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Membre du réseau de la Fondation Agir Contre l'Exclusion

CONTACT

Françoise CANDIER

Directrice

06.33.31.09.24

f.candier@fondationface.org

Web : www.face-paris.org



ATTRIBUTION TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

VOTRE ENTREPRISE

Nom de votre entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

PERSONNE RESPONSABLE DE L'ATTRIBUTION

Nom et prénom : _____

Fonction : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Nous avons l'intention d'attribuer la somme de _____ € * à

FACE Paris / FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION – FACE

9, rue des Cascades
75020 Paris

SIRET n° 49241040200027

Au titre de la Taxe d'Apprentissage 2019, au profit de ses activités de promotion de la formation technologique et professionnelle initiale et des métiers – pour mémoire, ces activités donnent droit à une attribution dans la limite de 26% du hors quota.

VOTRE ORGANISME COLLECTEUR

(Transmettre votre bordereau de versement avant le 28 février 2019)

Nom de votre organisme collecteur : _____

Adresse : _____

Fait le : _____

**Le montant définitif pourra être différent de la valeur indiquée suite au calcul de la taxe.*

Cachet de l'entreprise et signature :